PENDANT LES REPAS : UN TEMPS PÉDAGOGIQUE

Un accompagnement au repas, des ateliers aux choix ou des espaces aménagés sont proposés de 11h30 à 13h20.

Les ATSEM (en maternelles) et les animateurs accompagnent les enfants dans l'éducation à leur capital santé. Ce temps du repas est pensé comme un temps pédagogique, il est inscrit au Plan National Nutrition Santé.

Comment se déroule le temps de restauration ?

- De 11h30 à 11h45 : Accueil et appel
- De 11h45 à 12h15 : Repas ou Temps Ludique Animé*
- De 12h30 à 13h10 : Repas ou Temps Ludique Animé*
- De 13h10 à 13h20 : Retour au calme

*Temps variable selon l'organisation en self exclusivement pour les élémentaires.

Ce moment de plaisir et de socialisation est propice à l'apprentissage des gestes essentiels : se servir équitablement, dresser la desserte, ne pas gaspiller, vivre ensemble. Il est aussi un temps dédié aux ateliers libres et au temps de détente entre deux moments de classe.

L'enfant a le choix de sa situation : rester seul, ne rien faire, jouer seul ou avec ses camarades, participer à un ou plusieurs ateliers.

LES ACTIONS PROPOSÉES :

Manger, Bouger, Equilibrer, sans Gaspiller !



Accompagnement au repas :

Les animateurs et les ATSEM accompagnent et aident les enfants lors du temps de repas.
L'occasion pour les équipes en charge des enfants de proposer, avant, pendant, ou après le déjeuner, des animations autour de l'équilibre alimentaire, les sens, de décorer les restaurants, d'aborder le développement durable, la lutte contre le gaspillage, le sport quotidien comme vecteur de santé et mettre en valeur la confection des repas bio et préparés sur place, par les équipes de cuisine au profit de tous les enfants Antibois.



Coin permanent aménagé intérieur et extérieur :

Ce sont des aménagements d'espaces, délimités avec du matériel, pour une activité ciblée. Telles que les activités sportives populaires, espaces football ou basketball, par exemple ou un coin calme ou détente avec des livres mais également un espace avec des jeux de société ou des jeux de construction ou des jouets.
es enfants, selon leur désir, évoluent librement au sein de ces coins et jouent avec leurs camarades.
Ces espaces sont privilégiés en maternelle et organisés en élémentaire.



Ateliers menés par les enfants (élémentaire) :

Ce type d'activités relève d'un projet spécifique de responsabilisation, d'autonomie et de socialisation.
L'enfant a en charge la menée d'un atelier à destination de ses camarades ou d'enfants du groupe scolaire. Ils ont souvent un rôle de responsables ou de mini-animateurs et ils complètent l'action de l'animateur.
Le conseil citoyen met en avant ce type de responsabilisation qui peut être aussi l'aboutissement d'un projet souhaité par les enfants où ils sont acteurs et organisateurs dans le fond et la forme.



Ateliers d'ingénierie menés par les encadrants (élémentaire) :

https://www.antibes-juanlespins.com/vivre-a-antibes/mes-enfants/3-11-ans/avant-et-apres-lecole-les-activites-periscolaires/pendant-les-repas-un-temps-pedagogique?isPrint=1

Ce sont des ateliers relevant d'un projet, ponctuel, ou permanent, pour lequel l'animateur apporte une plus-value technique et pédagogique.
En général, ce sont des activités artistiques, culturelles, sportives, physiques et autour de l'environnement mais également des activités liées aux évènements et aux traditions (semaine du goût, noël).
L'enfant a le choix d'y participer ou non.

La préparation à la sieste (pour les maternelles) :

Après avoir déjeuner, les enfants sont invités à se détendre et à se reposer pour mieux appréhender le temps de l'après-midi. Une préparation à la sieste et au temps calme est instaurée avec de la musique douce, des petites histoires ou contes, dans une ambiance tamisée, propice à la détente de l'esprit et du corps. Les premières sections de maternelles sont privilégiées pour faire une sieste.

INFOS

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rapprocher du Responsable de structure de l'école, dont les coordonnées sont affichées à l'école pour les élémentaires. Pour les maternelles, vous pouvez prendre contact avec les ATSEM.

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes